

SOCIÉTÉ

L'association "Mobilité réduite" enquête dans les établissements publics

La loi impose de nombreuses normes concernant l'accessibilité aux lieux publics. L'association "Mobilité réduite" vérifie depuis plus d'un an la conformité des lieux ouverts au public afin de mettre au jour les dysfonctionnements.

Qu'il s'agisse de mairies, de centres des impôts ou encore de gares, l'association "Mobilité réduite", va partout et vérifie tout : le nombre de places réservées aux personnes handicapées (1 pour 50 puis une supplémentaire par tranche de 1 à 50 places) sur un parking, la présence d'un ascenseur mais aussi la hauteur de la borne d'accueil. Dans chaque lieu visité, chaque poste est noté (de 0 à 2) puis une moyenne est effectuée sur la ville.

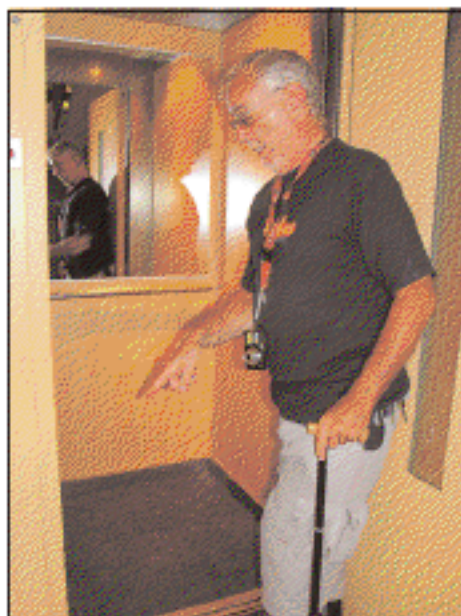
LES YVELINES : BON ÉLÈVE DANS L'ENSEMBLE

Bref, c'est un véritable travail de fourmi et d'enquêteur qu'a accompli Jean-Michel Royère, président de l'association, aidé de deux "collègues". «Les collectivités territoriales doivent montrer l'exemple», note-t-il. Nous faisons cela depuis le printemps. Auparavant, nous ne vérifions que les places de stationnement.»

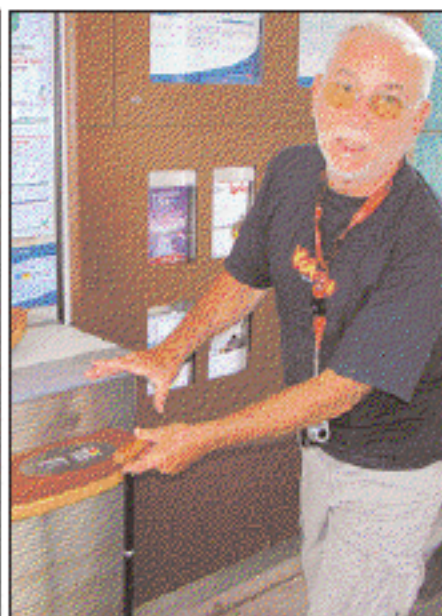
Et voilà le président de "Mobilité réduite" parti à l'assaut de La Celle Saint-Cloud. Au

programme : visite de la mairie, de la Sécurité sociale, de la Banque postale mais aussi de la piscine et de la gare. Globalement, le bilan est satisfaisant, comme dans la majorité des villes des Yvelines. Mais il y a souvent un détail qui pèche. Comme à l'hôtel de ville de La Celle Saint-Cloud.

Si la place de stationnement est aux normes (3,30 m de largeur sur 7 à 8 m de longueur), Jean-Michel Royère trouve le «cheminement un peu casse-gueule, car il y a des petits pavés. Mais l'accessibilité est correcte, la borne d'accueil est abaissée à la bonne hauteur (entre 80 cm et 1,10 m) et les sanitaires sont aux normes». Reste un petit bémol : l'ascenseur. S'il a le mérite d'exister, une personne en fauteuil roulant ne peut pas tourner une fois à l'intérieur. «Et il faut tirer la porte qui est assez lourde», note Jean-Michel Royère. Les boutons ne sont pas aux normes (pas de braille, ni d'annonce vocale). Ce qui n'est pas



Jean-Michel Royère a pu constater que l'ascenseur de la mairie de La Celle Saint-Cloud n'était pas assez grand.



A l'aide de sa canne "graduée", Jean-Michel Royère vérifie la bonne hauteur des bandes d'accueil de la gare.

pas Jean-Michel Royère de conclure : «Si toutes les mairies étaient comme ça, ce serait bien !»

Non loin de là, c'est dans les locaux de la Sécurité sociale que le président de "Mobilité

réduite" poursuit son inspection. Pour ce qui est des locaux, RAS. En revanche, il semble manquer quelques centimètres à la place de stationnement.

Direction ensuite la piscine

Corneille, construite il y a peu de temps. Là, des cabines, des sanitaires et l'entrée ont été aménagés dans les règles. Il y a également un siège de mise à l'eau. Mais là encore, il manque un petit quelque

chose : un emplacement pour fauteuil roulant. Car comme une personne valide laisse ses chaussures au vestiaire, la personne handicapée y laisse son fauteuil.

UN PALMARÈS EN 2011

Fin de visite avec la gare où là, si l'accueil est parfaitement adapté, l'absence d'un ascenseur fait remarquer, puis à la Banque postale, elle aussi très bonne élève. «L'inclinaison de la pente d'accès est bonne (4,6°, selon la loi il ne faut pas dépasser 4,57° sur une distance de 2 mètres, NDLR.) et les portes sont automatiques. Ce serait bien que toutes les portes soient comme cela», sourit Jean-Michel Royère. En général, nous avons remarqué que les Banques postales et les centres des impôts sont des administrations qui font des efforts. L'association, qui visite ainsi une centaine de villes en France par an, publiera un rapport au début de l'année 2011. F. C. • *Reuss. au 09 50 10 95 33 ou sur www.mobilite-reduite.eu*